ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

GAEC et CUMA

Question écrite n° 44419

Texte de la question

M. Ladislas Poniatowski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur la necessite de maintenir les aides a la constitution de groupements d'exploitants. Les aides actuelles au demarrage des CUMA et des GAEC sont doublement justifiees a la fois par l'urgence d'un developpement des GAEC et des CUMA pour realiser des economies d'echelle - au niveau des equipes et du materiel - et par l'utilite d'alleger les charges de constitution et de gestion de ces groupements pendant la premiere annee de demarrage. Malgre ces avantages, le projet de budget 1997 envisage la suppression de ces aides. Il lui demande de lui confirmer le maintien des aides existantes pour la constitution de groupements.

Texte de la réponse

Les groupements d'exploitants comme les cooperatives d'utilisation en commun de materiel agricole (CUMA) et les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) participent a l'abaissement des couts de production et conservent toute leur pertinence en agriculture. Ils constituent aussi un element important d'animation du monde rural. Les aides au demarrage favorisant la creation des groupements d'exploitants, instaurees il y a une vingtaine d'annees, ne se justifient plus cependant aujourd'hui ou environ 50 000 GAEC et 13 000 CUMA sont en activite. Au surplus, les agriculteurs demeurent fortement incites a se regrouper au sein de GAEC par les nombreuses dispositions legislatives ou reglementaires qui conferent a cette forme d'exploitation de substantiels avantages notamment financiers au titre de la transparence economique. L'essentiel de l'appui aux CUMA provient quant a lui de la mise en place de prets superbonifies pour l'acquisition des machines et materiels. Le plafond de ces prets vient d'etre releve a 2,75 millions de francs de realisation pour les CUMA de vingt adherents et plus et a 2 millions de francs pour celles qui reunissent moins de vingt adherents.

Données clés

Auteur : M. Poniatowski Ladislas
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44419
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5598
Réponse publiée le : 17 février 1997, page 795